Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP, 0149554955** **N° NOR AGRS1633527C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-981** **19/12/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2016-866 du 10/11/2016 : Concours EXTERNE et INTERNE de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) (session 2017).
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes aux concours externe et interne de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) pour la session 2017.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL Administration centrale- Etablissements d'enseignement technique agricole Pour information : CGAAER - IGAPS - Inspection de l'enseignement agricole privé FranceAgriMer - ASP - INAO - ODEADOM - IFCE - IGN - ONF - IRSTEA Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externe et interne de recrutement dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) pour la session 2017.

Textes de référence :
- Décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole ;

- Arrêté du 21 octobre 2008 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole ;

- Arrêté 7 novembre 2016 autorisant l'ouverture des concours interne et externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) des établissements d'enseignement agricole.

Le nombre de places offertes au concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) ouvert au titre de la session 2017 est de 6.

Le nombre de places offertes au concours interne de conseillers principaux d'éducation (CPE) ouvert au titre de la session 2017 est de 2.

Les directeurs et les chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité.

L'adjoint au Chef du service des ressources humaines,

Bertrand MULLARTZ